



La lettre Unafam Gironde

Numéro 02/21
Avril 2021

Le mot du président

Vers un «Dispositif de réponse aux urgences psychiatriques»

Le comité de pilotage de la **gestion préhospitalière des urgences psychiatriques**, auquel participe l'Unafam, s'est réuni le 15 février 2021

En réponse à un appel lancé par le Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie (FIOP) sur le thème «*prévention et gestion des situations de crise, d'urgence et de soins sans consentement*» le Pôle de Psychiatrie d'Urgence Médoc-Arcachon (PUMA) du Centre Hospitalier Charles PERRENS a présenté un projet. Ce projet a été retenu et va bénéficier d'un financement à hauteur de 460.000€.

Il fait écho à 3 fiches action du «*Projet Territorial de Santé Mentale*» (PTSM) et sera déployé selon 6 modalités :

- Un numéro unique à vocation départementale (**Question psy**) dédié aux usagers, aux familles et aux professionnels de santé (*Médecins généralistes du 33 et SAMU-Centre 15 du CHU de Bordeaux*). Il a pour objectif d'informer, de conseiller et d'orienter les personnes sur les questions relatives à la psychiatrie et la santé mentale.

Cette plateforme téléphonique, est d'ores et déjà opérationnelle (*du lundi au samedi de 10h à 18h au numéro vert 0 800 71 08 90 – appel gratuit depuis un poste fixe*).

- Un renfort du Samu Centre 15 par des compétences psychiatriques en intégrant 2 Infirmiers en Pratique Avancée en psychiatrie (IPA) au *Centre de Réception et de Régulation des Appels* (CRRRA) avec, en cas de besoin, un psychiatre disponible pour les situations les plus complexes (régulation, conseil,...).

- La création et l'utilisation d'outils communs pour une meilleure organisation et coordination des interventions conjointes (Régul'Psy) dans le but de fluidifier les articulations entre les différents acteurs.

- Lien Ville/Hôpital et réduction des délais de mobilisation des professionnels sur le terrain lors de l'initiation d'hospitalisation sous contrainte.

Amélioration de la mise en œuvre des mesures d'Admission en Soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat (ASPDRE)

- Formations et stages d'immersion pour les professionnels : sessions de formations inter professionnelles - Stages d'observation.

Formations spécifiques : Suicide, Gestion de la violence, Violences conjugales, Psychotrauma.

- Organisation de réunions d'analyse de pratique à l'échelle du département et création d'un espace d'échange pour renforcer les liens interprofessionnels.

Beaucoup de ces propositions recoupent les demandes présentées par l'Unafam (*Jocelyne VIATEAU, Troisièmes journées de Psychiatrie Adulte de la Fédération Française de Psychiatrie, 9 février 2021*)

Il s'agit certes d'une belle avancée mais à ce jour la question importante du transport du lieu de vie au lieu de soin reste posée.

Nous veillons au respect des dispositions de l'Article R. 3224-8 du Décret n° 2017-1200 relatif au projet territorial de santé mentale qui prévoit notamment : «*L'organisation de l'intervention des professionnels de la psychiatrie au domicile des personnes, y compris dans les structures d'hébergement sociales et médico-sociales en prévention de l'urgence psychiatrique et en cas d'urgence psychiatrique, en promouvant l'intervention coordonnée des professionnels de santé et de ces structures* »

C'est aussi ce que préconise le Rapport de la Cour des Comptes «*LES PARCOURS DANS L'ORGANISATION DES SOINS DE PSYCHIATRIE* » (février 2021), c'est ce que demande l'Unafam.

Invitée à participer au comité de suivi du projet, la Délégation Girondine fera entendre votre voix et celle de vos proches.

Jean-Claude AUBERT
Délégué Départemental

Acteurs ou partenaires: Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, CHU de Bordeaux - SAMU-Centre 15, Conseil départemental de l'ordre des médecins de la Gironde, Représentants des usagers et proches d'usagers (Psy'hope et UNAFAM), SDIS, Préfecture, Direction départementale de la sûreté publique et Gendarmerie de Gironde.

INFOS PRATIQUES

L'Unafam CONTINUE DE FONCTIONNER



Mosaïque des participants d'une réunion de bénévoles de la délégation en visio, situation sanitaire oblige.

AGENDA

27 avril 2021 : soirée à thème sur le sujet « plan de crise conjoint ». On peut également parler de « directives anticipées incitatives en psychiatrie ». Ce sont des plans d'action pour prévenir et gérer les éventuelles rechutes. Le malade conscient y exprime ses volontés concernant sa future prise en charge. Ils permettent de « *prendre en compte l'avis des personnes, même quand leur jugement est altéré* » (Aurélié Tinland, Etude DAIP, AP-HM).

L'actualité de la crise sanitaire a amené la délégation à reporter cette soirée à une date ultérieure dès que les conditions le permettront.

12 juin 2021 : journée d'information sur les troubles psychiques.

Du 18 au 20 juin 2021 : formation prospect **sous réserves de mesures sanitaires ou d'élections.**

19 mai 2021 : journée pique-nique - randonnée pour réunir les adhérents Unafam Gironde, le programme vous sera communiqué fin avril quand on connaîtra les nouvelles conditions sanitaires.

24 juin 2021 : la délégation Unafam33 participera à la journée culturelle R'festif de l'association Rénovation au Rocher Palmer (au programme conférences, concerts, animations). Vous y êtes cordialement invités.

Abonnement social pour le téléphone :

« Ctrl+clic » sur le lien suivant pour avoir les informations.

<https://boutique.orange.fr/internet/offre-sociale>

A savoir : l'opérateur historique Orange est seul mandaté pour proposer l'abonnement social, actuellement une offre internet téléphone TV à 19,99 euros par mois.

Aide pour remplir le dossier MDPH : « Ctrl + clic »

sur le lien suivant, une mini-série lancée par le département de la Gironde. *Magali Miniac et Adda Abdelli, acteurs de la série télévisée Vestiaires, décryptent avec humour le formulaire de demande de droits de la MDPH :*

<https://informations.handicap.fr/a-formulaire-droits-mdph-web-serie-pour-tout-comprendre-30571.php>

N'oubliez pas que des bénévoles peuvent vous assister pour remplir ce formulaire.

A noter : un dossier dans Le Particulier du mois de mars 2021 : **10 conseils pour assurer l'avenir d'un enfant handicapé.**

Semaines d'information
SUR
la santé mentale

La 32ème édition des SISM, semaines d'information sur la santé mentale, aura lieu du lundi 4 au dimanche 17 octobre 2021, autour de la thématique suivante :

« Santé mentale et respect des droits ».

L'Unafam a le souci constant du droit des patients, de leurs droits citoyens comme de leurs droits spécifiques de personnes vivant avec des troubles chroniques. Non seulement elle s'implique pour qu'ils soient toujours mieux respectés, mais elle collabore aussi activement à l'élaboration et l'ajustement de tous les textes et dispositifs de mise en œuvre de ces droits. C'est pourquoi nous souhaitons dès à présent relayer le travail du collectif des SISM et vous inviter à répondre, en tout ou partie, librement et anonymement, aux questions faisant suite à l'argumentaire ci-dessous, en apportant éventuellement votre témoignage.

UNAFAM - Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques –
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

UNAFAM GIRONDE 05 56 81 44 32 – 40 rue du Sablonat 33800 BORDEAUX

Site Internet : www.unafam.org/33 • email : 33@unafam.org • Unafam gironde 

LES CINQ OBJECTIFS DES SISM

1. SENSIBILISER le public aux questions de Santé mentale.
2. INFORMER, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la Santé mentale.
3. RASSEMBLER par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale.
4. AIDER au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale.
5. FAIRE CONNAÎTRE les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

ARGUMENTAIRE DES SISM

« Notre état de santé mentale varie tout au long de la vie, en fonction de différents facteurs : biologiques, psychologiques, familiaux et sociaux. La dimension sociale dépend notamment de notre environnement et de la société dans laquelle nous évoluons. Dans notre société, chaque personne a accès aux mêmes droits universels et les institutions doivent en garantir le respect. La citoyenneté relève donc à la fois d'une responsabilité individuelle et collective. En tant que citoyenne ou citoyen, j'ai le droit à la santé, à la sécurité et au respect de mes libertés individuelles.

L'État met en œuvre les moyens pour me permettre de vivre dignement et pour garantir le respect de mes droits au quotidien. Lorsque ces droits sont bafoués, lorsque je subis des discriminations, ma citoyenneté est niée et ma santé mentale peut être perturbée. Si je vis avec des troubles psychiques, le non-respect de mes droits comme la liberté d'aller et venir, la dignité, l'accès aux soins, au logement, au travail, etc. peut aggraver mes problèmes de santé mentale. Les personnes concernées par les troubles psychiques sont souvent confrontées à la stigmatisation, ce qui accroît les risques de violation de leurs droits, notamment par des actes de discrimination. Lutter contre les discriminations et garantir le respect des droits, c'est reconnaître et promouvoir la pleine citoyenneté de chaque personne, quel que soit son âge, son état de santé ou son handicap. »

REPONDRE AUX QUESTIONS

- Comment le non-respect des droits affecte-t-il la santé mentale des individus ? Avec quelles conséquences, à chaque âge de la vie ? Qu'en est-il des discriminations ?

Information et promotion des droits • Comment promouvoir et garantir les droits tout au long de la vie, y compris lors de crises sanitaires ? Comment et pourquoi l'information sur les droits peut avoir des effets bénéfiques pour tous ? Comment renforcer les compétences des personnes à s'approprier leur citoyenneté ? • A qui s'adresser lorsqu'on a des questions concernant les droits, les discriminations, les lois et leur application ?

Actions • Quelles actions pédagogiques peuvent être mises en place pour faciliter l'accès aux droits ? Quels exemples d'interventions prometteuses en prévention des discriminations ? • Quel est le rôle des institutions et des élu.e.s dans ces actions ? Comment les sensibiliser et les impliquer davantage ? • Comment accompagner les personnes victimes du non-respect de leurs droits et des discriminations ? Quels sont les recours et les ressources disponibles ? Quels organismes solliciter ? Quelles réponses attendre ?

Entourage • Comment l'entourage peut-il accompagner un proche usager dans le respect de ses droits ? • Comment respecter les droits des aidants (notamment les jeunes) pour mieux prendre soin de leur santé mentale ? • Comment faire respecter le droit à la parentalité des usagers des services de santé mentale ? Comment garantir le respect des droits de leurs enfants ?

Covid-19 • Pourquoi est-il difficile de considérer la santé mentale comme un droit, en particulier en période épidémique ? • Comment ne pas opposer santé mentale et santé physique ? Comment ne pas sacrifier sa santé mentale au profit de sa santé physique ?

Nous porterons vos réflexions, expériences et attentes dans le Projet territorial de Santé Mentale, les Conseils Locaux de Santé Mentale, les Commissions des usagers en établissements de santé mentale, au sein desquelles nous siégeons.

Marie Moutard, bénévole